

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française) site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission de la Santé

Convocation¹

Mardi 18 décembre 2018 - 14 h 30 Rue du Lombard, 69 - Salle 201

Ordre du jour

1. Interpellations

- 1.1. de M. Abdallah Kanfaoui adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant le projet-pilote lancé le 24 octobre relatif au dépistage du cancer colorectal
- 1.2. de M. Ahmed El Ktibi adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant les politiques de lutte contre le VIH/SIDA à Bruxelles
 - interpellation jointe de M. David Weytsman adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant les politiques de prévention et de dépistage du VIH en Région bruxelloise
- 1.3. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant les politiques de prévention et de vaccination du **HPV**

2. Questions orales

- 2.1. de Mme Simone Susskind adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant l'initiative canadienne en matière de santé : la prescription de visites au musée
- 2.2. de M. André du Bus de Warnaffe, adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant l'abus d'alcool auprès des adolescents
- 2.3. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant les projets relatifs aux soins de santé en prison

Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

- 3. Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française concernant la création et le fonctionnement de la Commission permanente de concertation en matière de transport médico-sanitaire doc. 117 (2018-2019) n° 1
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.
 - Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé.
 - Discussion générale.
 - Discussion et vote des articles.
 - Vote de l'ensemble du projet de décret.

4. Divers

Composition de la commission

Présidente : Mme Martine Payfa

Vice-présidents : M. Zahoor Éllahi Manzoor, M. Michaël Vossaert

Membres effectifs:

PS: M. Bea Diallo, M. Amet Gjanaj, M. Hasan Koyuncu, M. Zahoor Ellahi Manzoor, Mme Kenza Yacoubi

MR: M. Jacques Brotchi, M. Alain Destexhe, M. Abdallah Kanfaoui

DéFI: Mme Martine Payfa, M. Michaël Vossaert

cdH: M. André du Bus de Warnaffe

Ecolo: Mme Magali Plovie

Membres suppléants :

PS: M. Ridouane Chahid, Mme Nadia El Yousfi, M. Marc-Jean Ghyssels, Mme Catherine Moureaux,

M. Mohamed Ouriaghli, M. Emin Ozkara

MR: Mme Françoise Bertieaux, Mme Corinne De Permentier, Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Gaëtan

Van Goidsenhoven

DéFI: M. Michel Colson, M. Fabian Maingain, Mme Fatoumata Sidibé

cdH: M. Ahmed El Khannouss, M. Pierre Kompany

Ecolo: Mme Zoé Genot, M. Alain Maron

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).